



## ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 4 mars 2026

Présidence : Olivier Amblet

### Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis No 03-2026 adopté par le Comité de direction le 4 mars 2026 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### Décide

1. d'accorder au CoDir un crédit de CHF 725'000.- pour la phase Avant-Projet pour la construction d'un complexe scolaire sur le site des Esserpys à Romanel-sur-Lausanne ;
2. de porter au crédit du compte 6320.00-2026.03.01 la participation de la commune de Romanel-sur-Lausanne ;
3. d'autoriser le CoDir à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, de sa mise en œuvre ;
4. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt.

### Amendement

- L'amendement proposé par la COGEF visant à supprimer les prestations d'économiste (CHF 70'000.-) est accepté.

Ainsi délibéré en séance le 4 mars 2026.

le Président

Olivier AMBLET



ASIGOS

la secrétaire

Anne MEIER

Avis affiché le 11 mars 2026

Pour le Conseil intercommunal ASIGOS,  
Administration communale - rte de Cossonay 40 – 1008 Prilly  
[conseil@asigos.ch](mailto:conseil@asigos.ch)